

Postulat

Pour un règlement communal d'attribution des logements d'utilité publique (LUP) à Prilly

Déposé par : Lumia Claramunt & Consorts

Séance du Conseil communal de Prilly du 6 octobre 2025

Contexte et motivation

Le développement urbain de Prilly et les projets immobiliers en cours ou à venir amènent sur notre territoire un nombre croissant de logements d'utilité publique (LUP), notamment des logements à loyer abordable (LLA).

Ces logements, encadrés par la loi cantonale (LPPPL et RLPPPL), répondent à un besoin essentiel : garantir l'accès à un logement pour les ménages de la classe moyenne, souvent exclus tant des logements subventionnés que du marché libre.

Si les plafonds de loyers et conditions générales sont fixés par le Canton, il appartient toutefois aux communes de veiller à ce que l'attribution de ces logements se fasse de manière équitable, transparente et adaptée aux réalités locales.

À ce jour, Prilly ne dispose pas encore d'un règlement communal spécifique définissant les conditions et priorités d'attribution de ses LUP. Plusieurs communes voisines (Nyon, Vevey, Morges, Crissier...) se sont déjà dotées d'un tel outil, permettant de renforcer la confiance de la population, d'assurer une juste répartition et d'éviter toute opacité dans les procédures.

Demande

Le Conseil communal invite la Municipalité à élaborer, dans les meilleurs délais, un règlement communal d'attribution des logements d'utilité publique, en s'inspirant des bonnes pratiques cantonales et communales, et comprenant notamment :

- les conditions d'admission et d'octroi (domiciliation, activité professionnelle sur le territoire, plafonds de revenus et de fortune, conditions légales de séjour), etc,
- les critères de priorité pour les habitants dans l'urgence, familles, personnes âgées, jeunes en formation, etc.,
- la mise en place d'une solution de contrôle afin de garantir le bon suivi des attributions et le respect des conditions d'occupation dans le temps.

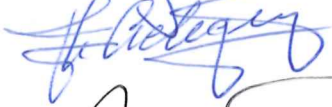
Le dispositif retenu devra être conçu dans un esprit de proportionnalité et de maîtrise des coûts, de manière à assurer une gestion rigoureuse et transparente des LUP, tout en évitant toute lourdeur administrative inutile.

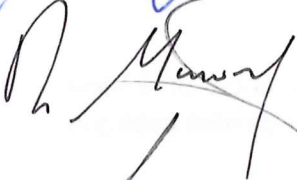
Conclusion

Un tel règlement, clair et transparent, permettra de répondre aux attentes de la population prillérane, de garantir l'équité dans l'accès aux logements d'utilité publique et d'assurer une gestion harmonieuse et crédible de ce parc de logements, indispensable à la mixité sociale et au bien-vivre ensemble à Prilly. Ceci est d'autant plus urgent que plusieurs appartements arrivent ces prochains mois sur le marché, il est donc important d'éviter une attribution aléatoire de ces logements.



Alain Juppé









CAROL CHARAUNE